

Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (temps partiel) - 6891

RESPONSABLE :

Houria Hamzaoui
819 762-0971 poste 2241

SCOLARITÉ :

120 crédits, Premier cycle

GRADES :

Baccalauréat en éducation

OBJECTIFS :

Ce programme prépare la personne étudiante à l'éducation au préscolaire et à l'enseignement au primaire. Il offre une formation de base en éducation et lui permet de développer une action pédagogique efficace par la connaissance des disciplines à enseigner, des habiletés liées à l'intervention pédagogique et des compétences professionnelles. Il vise l'acquisition d'attitudes en relation à des situations pédagogiques propres aux enfants dans leur environnement. L'insertion professionnelle progressive et continue permet l'intégration des apprentissages, favorise une pratique réflexive et conduit à la maîtrise des treize compétences identifiées dans le Référentiel de compétences professionnelles : Profession enseignante (MEQ, 2020).

Ce programme vise également à former la personne étudiante à intervenir dans une classe à niveau unique et dans une classe à niveaux multiples.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base collégiale

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent, et, au besoin, se présenter à une entrevue.

La personne candidate doit démontrer sa maîtrise du français en satisfaisant aux exigences de la Politique institutionnelle sur la maîtrise du français de l'UQAT.

Base expérience

Être âgée ou âgé d'au moins 21 ans, posséder des connaissances appropriées et avoir une expérience pertinente attestée d'au moins six mois à plein temps ou l'équivalent dans un organisme d'éducation. La personne candidate adulte doit se soumettre à une entrevue, joindre à son dossier les attestations relatives à son expérience (copie de contrat, lettre de recommandation ou autre) et présenter un texte justifiant les raisons de son orientation professionnelle.

La personne candidate doit démontrer sa maîtrise du français en satisfaisant aux exigences de la Politique institutionnelle sur la maîtrise du français de l'UQAT.

PLAN DE FORMATION :

Session 1

EPIG1 Test diagnostique de français (1er cycle) (0 cr.)
EDU2332 Introduction à la profession enseignante et projet de formation (3 cr.) *

Session 2

EDU2540 Atelier d'efficacité cognitive en contexte éducatif (3 cr.) *
EDU3104 Développement de l'enfant et ses conséquences en éducation (3 cr.) *

Session 3

FRA2241 Grammaire du français (3 cr.) *

Session 4

LIN2124 La langue première comme objet d'apprentissage (3 cr.) *
MAE3125 Les mathématiques comme objet d'apprentissage (3 cr.) *

Session 5

EDU2134 Théories de l'apprentissage : éducation préscolaire et enseignement primaire (3 cr.) (EDU3104 ou EDU3105)
FRA2242 Rédaction et révision de textes (3 cr.) (FRA2240 ou FRA2241)

Session 6

EDU1100 Organisation de l'éducation au Québec (3 cr.)
EDU2026 Utilisation pédagogique du numérique (3 cr.)

Session 7

DID3223 Didactique de l'écrit I (3 cr.) (LIN2124 ou LIN2125)

STA4125

Stage I et séminaires : initiation à l'exercice de la profession enseignante (3 cr.) (EDU2332 ou EDU2333)

Session 8

DID3225
EDU2509

Didactique des mathématiques I (3 cr.) (MAE3125 ou MAE3126)
Approches, modèles et interventions à l'éducation préscolaire (3 cr.)

Session 9

FRA3212

Développement des compétences langagière et métalangagière à l'oral (3 cr.)
Cours optionnel (3 crédits)

Session 10

EDU2113
STA4126

Fondements et stratégies d'intervention en gestion de classe (3 cr.) *
Stage II et séminaires : la gestion de la classe (3 cr.) (STA4125)

Session 11

DID4225
SCI2345

Didactique des mathématiques II (3 cr.) (DID3225)
Laboratoire en science et technologie et didactique I (3 cr.) *

Session 12

EDU2205
EDU2519

L'univers social comme objet d'apprentissage (3 cr.) *
Qualité éducative à l'éducation préscolaire (3 cr.) (EDU2509)

Session 13

DID4522
EDU2361

Didactique de l'écrit II (3 cr.) ((LIN2124 ou LIN2125) et DID3223)
Planification et évaluation des apprentissages (3 cr.)

Session 14

STA4133

Stage III et séminaires : activités d'intégration, contenus et démarches d'apprentissage (6 cr.) (STA4126)

Session 15

ARP3127

Les savoirs essentiels de la création plastique au préscolaire et au primaire (3 cr.)
Cours optionnel (3 crédits)

Session 16

DID5225
SCI2346

Didactique des mathématiques III (3 cr.) (DID4225)
Laboratoire en science et technologie et didactique II (3 cr.) (SCI2341 ou SCI2345)

Session 17

DID2203
DID3130

Univers social et didactique au préscolaire et au primaire (3 cr.) (EDU2205 ou EDU2206)
Didactique de la création plastique au préscolaire et au primaire (3 cr.) (ARP3127)

Session 18

DID4232
LIT2107

Didactique : culture et citoyenneté québécoise (3 cr.)
Littérature jeunesse et stratégies d'enseignement (3 cr.) (DID4522)

Session 19

EDU2116
EDU2210

Difficultés d'adaptation et intervention (3 cr.) *
Difficultés d'apprentissage en langue première (3 cr.) (DID4522)

Session 20

STA4144

Stage IV : activités d'intégration et profession enseignante en exercice (12 cr.)

Cours optionnels

La personne étudiante choisit deux cours parmi les suivants:

ARP6005 Lecture et appréciation de l'oeuvre d'art (3 cr.)
EDU2234 Projet éducatif de formation et développement institutionnel (3 cr.)
EDU2510 Pédagogie du jeu (3 cr.)
EDU2604 Valorisation et inclusion des perspectives autochtones en enseignement (3 cr.)
HIS2132 Histoire et cultures autochtones du Québec et du Canada (3 cr.)
SOC2110 Sociologie de l'éducation (3 cr.) *

* : Disponible à distance

Règlements pédagogiques :

MODALITÉS RELATIVES AU TEST DE CERTIFICATION EN FRANÇAIS ÉCRIT

POUR L'ENSEIGNEMENT (TECFÉE)

À la première session de son admission, la personne étudiante est tenue de passer un test diagnostique de ses compétences linguistiques, qui devrait permettre d'identifier, le cas échéant, ses difficultés en français et ainsi orienter le développement de sa compétence. Le seuil de réussite est établi à 75 %. La personne étudiante ayant échoué au test diagnostique pourra suivre les cours de mise à niveau selon la programmation déterminée par le module des sciences de l'éducation. Elle a la possibilité de s'inscrire au cours FRA1125 Orthographe ou/et au cours FRA1126 Ponctuation, syntaxe et vocabulaire (cours hors programme) durant la première année de son programme (30 crédits ou l'équivalent).

De plus, quel que soit le résultat obtenu lors de la passation du test diagnostique, la personne étudiante a l'obligation de suivre le cours FRA1149 Rédaction du compte rendu critique (1 crédit), au cours de sa première année d'étude (30 crédits ou l'équivalent) et selon la programmation déterminée par le Module des sciences de l'éducation. Ce cours est hors programme.

La personne étudiante n'ayant pas respecté l'obligation expliquée précédemment (FRA1149) ne sera pas recommandée pour une passation du Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE). Elle sera rencontrée par la direction du Module des sciences de l'éducation et assujettie à certaines restrictions concernant la poursuite de ses études pour une durée d'une année.

Au plus tôt, à la fin de la première année d'étude (30 crédits ou l'équivalent) et avec l'autorisation de la direction du Module, la personne étudiante inscrite à temps complet dans le programme s'inscrit à une première passation du TECFÉE. Cette première passation est obligatoire. Le seuil de réussite est établi à 70 % pour chacun des deux volets du test (rédaction et code linguistique). Il y a trois passations annuelles du TECFÉE.

À moins de circonstances exceptionnelles, toutes les passations doivent avoir lieu à l'UQAT aux dates fixées par la direction du Module des sciences de l'éducation.

L'autorisation de la direction du Module est requise pour chacune d'entre elles. Si le seuil de réussite n'est pas atteint dans les deux volets lors de la première passation (si un volet du test est réussi, la personne étudiante devra reprendre seulement le volet auquel elle a échoué), la poursuite dans le programme est assujettie aux conditions qui suivent :

- Avoir obtenu le seuil de réussite dans les deux volets du test avant le début du troisième stage ou l'équivalent.

- La personne étudiante qui n'y est pas parvenue sera assujettie à certaines restrictions concernant la poursuite de ses études pour une durée d'une année. La direction du Module des sciences de l'éducation rencontrera la personne étudiante pour lui indiquer son plan de formation comportant certains cours disciplinaires, et les mesures particulières visant à pallier ses difficultés en français. Au terme de cette année, une passation est autorisée. En cas d'échec dans un ou deux volets, la personne étudiante est suspendue de son programme pour une année. La réadmission au programme, au terme de cette année de suspension, est conditionnelle à la réussite du test de certification. Il est à noter qu'au cours de cette année de suspension, la personne étudiante ne peut suivre aucun cours pouvant s'inscrire à l'intérieur de son programme.

La personne étudiante ayant échoué au test de certification des compétences linguistiques devra suivre le cours de mise à niveau correspondant aux difficultés qu'elle a rencontrées, selon la programmation déterminée par le module des sciences de l'éducation, avant de pouvoir être recommandée par le module pour une autre passation du test de certification.

Le module des sciences de l'éducation pourrait imposer des mesures d'appoint supplémentaires à la personne étudiante ayant obtenu un résultat inférieur à 60 %.

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Une note minimale (ou une moyenne équivalente) de B- est requise pour obtenir une reconnaissance des acquis.

Un cours suivi depuis plus de 10 ans ne peut faire l'objet d'une reconnaissance d'acquis.

RÈGLEMENT CONCERNANT LES STAGES

Au moment de s'inscrire au cours STA4125 et au cours STA4126, la personne étudiante doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 2,0 sur 4,3.

Le cours EDU2113 doit être suivi en concomitance avec le stage II, soit le cours STA4126.

Au moment de s'inscrire au cours STA4133, la personne étudiante doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 2,5 sur 4,3. De plus, elle doit avoir réussi le test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE).

Pour s'inscrire au quatrième stage (STA4144), la personne étudiante doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 2,5 sur 4,3 et avoir réussi les cours des trois premières années du programme.

Remarque relative à l'autorisation d'enseigner :

Sur recommandation favorable de l'Université, la personne candidate ayant satisfait

aux exigences de ce programme recevra un brevet d'enseignement.

NOTES :

DÉCLARATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Il est important de noter que lors de la sollicitation pour une place d'accueil en milieu de stage, les responsables de l'organisme ou de l'institution peuvent vérifier les antécédents judiciaires et, selon la nature des antécédents, elles ou ils pourraient refuser d'accueillir le ou la stagiaire. De plus, conformément au Code des professions, le permis d'exercice devant être obtenu au terme de ce programme d'études, pourrait être refusé à une personne présentant des antécédents judiciaires.

Le Département des sciences de l'éducation informe les personnes étudiantes qu'elles devront produire une déclaration des antécédents judiciaires lors de la demande de délivrance de l'autorisation d'enseigner, en raison de mesures législatives adoptées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES :

Base d'expérience: 500 à 600 heures dans un organisme d'éducation (ex: garderie, commission scolaire).

Lettre originale du milieu d'emploi attestant les heures effectuées en enseignement.

Toute personne étudiante inscrite à un programme de formation à l'enseignement doit passer un test diagnostique de compétences linguistiques à la première session de son admission et réussir le test TECFÉE régi par le module en éducation (condition de diplomation).

Tout dossier présenté sur la base d'expérience doit être approuvé par la personne responsable du programme. Si l'expérience est plus ou moins satisfaisante, la personne étudiante pourra être admise au programme "libre 9924" pour quelques cours et devra maintenir une moyenne de 2.5/4.3. Une nouvelle admission devra alors être transmise avec les frais requis afin de pouvoir intégrer le baccalauréat désiré.